

LES ÉCHOS DU COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS

Bureau du port de plaisance de Hérél
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE
Tél.: 06 83 99 36 90
Courriel : contact@cpagranville.net
Internet : www.cpagranville.net



Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

N° 109 - MARS 2019

SOMMAIRE

Le mot du président	page 2
Actualités	page 3
Renouvellement d'adhésion	page 4
Stationnement des remorques	page 6
Le poulpe normand	page 8
Travaux portuaires	page 9
Réunion avec GTM	page 11
La moussette	page 12
Le bimimi twist	page 14
Programme d'activité	page 15
Bulletin d'adhésion	page 16



ATTENTION

Ces échos sont les derniers que vous recevez en cas de non renouvellement de votre adhésion.

Le mot du président

Avis de grand frais voire de tempête !!!

Il m'aurait été fort agréable de consacrer ce mot du président aux belles perspectives de cette nouvelle saison de pêche, mais l'actualité me conduit à changer ma canne à pêche d'épaule.

L'anticyclone des bonnes nouvelles n'est pas à ce jour centré sur la pêche maritime de loisir et le flot de nouvelles plutôt moroses s'engouffre de manière continue sur notre passe-temps favori et les dépressions se suivent et se ressemblent à notre plus grand regret.

Tout d'abord la tempête européenne. Depuis plusieurs années, elle frappe sans discontinuer les pêcheurs de bar et plus particulièrement ceux qui pêchent au-dessus du 48ème parallèle. Si l'on en croit les décideurs européens, le pêcheur de loisir est un videur d'océan et sans nul doute que les dernières mesures (1 bar par jour de par pêcheur du 1er avril – non ce n'est pas un poisson – au 31 octobre permettra de reconstituer dans les meilleurs délais les stocks de cette espèce. Tout du moins c'est ce que nous en concluons à la vue des décisions de nos chères têtes bien pensantes européennes qui ne doivent avoir comme connaissance du milieu marin que la seule vue de l'aquarium d'eau de mer qui trône dans un coin de leur bureau.

Ensuite la dépression gouvernementale française qui par son immobilisme et son manque d'implication regarde passer la tempête européenne. Disons qu'en ces temps agités, il y a bien d'autres poissons et crustacés à fouetter ...

Puis arrive le grand vent frais départemental avec le projet portuaire que nous pourrions qualifier de serpent de mer, espèce bien connue de la région de Granville et qui ne semble pas être en danger à en voir l'évolution de ce dossier.

Nous avons beau essayer de nous organiser pour enfin voir un projet digne de ce nom, le maître d'ouvrage développe une approche et une planification des opérations qui nous laisse plus que sceptique sur la réelle volonté de faire évoluer l'aspect maritime de ce projet. Il suffit de lire la presse locale pour s'en rendre compte. Pour traduire notre sentiment, nous pouvons dire : « Le projet portuaire de Granville : le Département nous mène en bateau, un comble !!! »

Enfin, l'avis de grand frais, qui souffle sur la plaisance pratiquée par ceux qui, faute de pouvoir obtenir une place dans le port de Granville, pratiquent leur loisir avec un bateau sur remorque. Bateau sur remorque, bateau sur remorque ... et donc ces voitures avec ces remorques qui encombrant les places de stationnement, se garent n'importe où, j'en passe et des meilleures.

Peut être que la solution idéale serait que Granville ne soit pas en bord de mer ... À moins qu'un jour les vents changent, nous pouvons toujours espérer ... C'est ce que nous souhaitons et nous mettrons toute notre détermination, toute notre motivation, notre disponibilité, pour qu'une météorologie favorable souffle sur notre loisir afin qu'une partie de pêche soit enfin une partie de plaisir.

Le président

Patrick ALVES

ACTUALITÉS

La période de janvier/février a été plutôt calme. Peu de réunions marquantes.

COMITÉ 50 : Le Conseil d'Administration s'est toutefois réuni à St-Germain-des-Vaux (Port-Racine) le 4 février dernier et a procédé à la réélection du bureau.

Pas de changement : Président : Jean LEPIGOUCHET, Vice-Président : Claude RENARD (APPCotentin), Secrétaire : Allain COSSÉ (APDiélette), Trésorier : Joël AUBERT (APPCO Créances), Secrétaire Adjoint : Jean-Pierre LECLÈRE (APPCotentin) et Trésorier Adjoint : Denis RICHARD (AP Bretteville-sur-Ay).

Le problème du tarif des cales de mise à l'eau a été abordé. Pour l'instant c'est le flou artistique entre les cales payantes des ports gérés par la SPL, St-Vaast, Barfleur et Portbail (180€ annuels), les cales gratuites (jusqu'à quand ?) des petits ports patrimoniaux du Val-de-Saire et de la Hague, les autres cales du département des ports non gérés par la SPL gratuites elles aussi.

Rappelons que la cale de Hérel Granville (110€ annuels) est gérée jusqu'à nouvel ordre, par la Chambre de Commerce. Evidemment nous trouvons le tarif de 180€ exagéré. Une réunion de négociation nous a été promise. Si on ajoute à ça le problème du stationnement, cela devient décourageant pour les plaisanciers.

On voudrait tuer la pêche plaisance qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Il ne faut pas s'étonner que le nombre d'adhérents globalement soit en baisse un peu partout. Le problème de l'agrandissement des ports ne se posera plus.

GRAND DÉBAT NATIONAL : à l'initiative de Patrick ALVES, Président du CPAG, nous avons apporté notre contribution au grand débat organisé par les pouvoirs publics. La critique essentielle a porté sur la place de la pêche de loisir dans les différentes structures :

La fiscalité et les dépenses publiques

- Maintien de la réduction fiscale pour les associations
- Trop de dépenses en études (bureaux d'études) souvent injustifiées

La démocratie et la citoyenneté

- La représentativité de la pêche de loisir en mer au niveau national
- Traçabilité des pêches

L'organisation de l'Etat et des services publics

- Les relations avec les représentants de l'Etat
- Lenteur de l'Administration
- Le service rendu par les services de l'Etat dans notre domaine, Guichet unique ?
- La réglementation : harmonisation des textes (exemple zones protégées)
- L'harmonisation des pratiques : par exemple mêmes tailles pour tous
- La séparation pêche professionnelle, pêche de loisir (tutelle de la pêche pro)
- L'inégalité de la consultation sur les textes à paraître entre pêche professionnelle et pêche de loisir
- La représentativité de la pêche de loisir au niveau national

PALOURDES : Fin janvier, se sont tenues à Blainville au SMEL, coup sur coup, deux réunions sur la palourde. La première faisait le point sur l'étude lancée par le SMEL sur la palourde, côte Ouest. Nous y reviendrons dans les prochains Echos. La seconde était une journée de formation sur les maladies de la palourde, en particulier la maladie des anneaux bruns qui touche une bonne partie des individus. Cette maladie n'est pas dangereuse pour l'homme mais peut avoir un impact sur les populations de bivalves. Je vous conseille, pour en savoir plus sur cette question et sur d'autres sujets comme la maladie des ormeaux, de visiter le site du SMEL : www.smel.fr

TAXE PLAISANCE : Une mesure votée avec la loi de finance 2018-1317, article 85 du 28 décembre 2018 pour 2019, est passée totalement inaperçue. Cette mesure institue le gel du Droit Annuel de Francisation et de Navigation (DAFN) appelé communément taxe plaisance ou droit de douane. Cela signifie que votre taxe est définitivement figée et qu'elle ne subira donc pas d'évolution (voir sur <http://www.douane.gouv.fr/articles/a10817-francisation-d-un-navire-et-droit-annuel-de-francisation-et-de-navigation-dafn>) pour plus de précisions.

BUREAU DES AFFAIRES MARITIMES : L'antenne granvillaise des Affaires Maritimes a déménagé de la criée au « camembert » près de la porte du bassin à flot.

Nouvelle Sous-Préfète à Coutances : Madame Edith HARZIC prendra ses fonctions le 1er avril. Rappelons que dans le département, c'est la Sous-Préfecture de Coutances qui a la « compétence » maritime, en particulier conchyliculture et tracteurs sur l'estran.

Jean LEPIGOUCHET

Renouvellement de l'adhésion par courrier

Jusqu'à présent, sur le bulletin de renouvellement d'adhésion, il était indiqué : « J'ajoute les frais si envoi par courrier soit 2 € ».

Vous avez pu constater une augmentation de 10,5 % des tarifs postaux à compter du 1er janvier 2019.

De plus, au niveau de l'affranchissement, la suppression de certaines tranches de prix nous oblige à oblitérer dans la tranche de 250 g soit 4 timbres ce qui représente un coût de 4,20 €.

Aussi, nous vous demandons, lors de votre prochaine demande de renouvellement par courrier, de ne pas oublier d'ajouter 4 € au lieu de 2 € à votre règlement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Daniel MOMPIED

STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET REMORQUES SUR LE PARKING DE LA FONTAINE BEDEAU

Nous avons participé à la réunion du groupe de travail le 25 janvier dernier.

Suite à la réunion du mois de novembre (cf. les Échos du mois de décembre) nous avons été de nouveau conviés par la municipalité de Granville pour statuer sur les possibilités d'améliorations proposées par la mairie.

À noter qu'il devait être mis en place un groupe de travail pour étudier les différentes possibilités d'améliorations, ce groupe de travail n'a jamais été convoqué.

La réunion du 25 janvier a donc été une réunion de présentation des décisions des services techniques de la mairie. Nous avons bien compris que ces propositions n'étaient ni modifiables ni révisables. Les représentants de la mairie arguant que les commerçants de Granville s'opposeraient à ce qu'un nombre de places trop important soit réservé aux véhicules avec remorque. Il nous a aussi été rappelé que ces dispositions n'étaient mises en place que dans l'attente des investissements portuaires.....et qu'alors, nous aurions profusion de places !

(Demain on rase gratis ! cf. à ce sujet mon article des Échos de septembre 2018).

Ces propositions vont certainement dans le bon sens, mais ne solutionnent pas tous les problèmes.

Conclusion des travaux de la voirie :

- Le stationnement (véhicules avec ou sans remorques) sera totalement interdit sur le front de mer Boulevard des Amiraux.
- En permanence, 25 places seront réservées aux remorques à l'extrémité est du parking de la Fontaine Bedeau. Ces emplacements seront matérialisés. Les remorques devront être détachées des véhicules tractant, ces derniers devront alors se garer dans le parking réservé aux automobiles après avoir dételé.
- Le stationnement des remorques attelées ou seules sera interdit sur le parking réservé aux automobiles.
- L'entrée du parking à remorque sera limitée en hauteur à 1,8 m.
- Pour les périodes de grandes marées, le parking à la sortie de la cale de mise à l'eau sera totalement réservé aux remorques. 29 places seront alors disponibles, mais là aussi les remorques seront garées seules. Pour la reprise des remorques, les véhicules tractant seront autorisés à rentrer sur ce parking par la sortie, en empruntant donc le sens interdit.
- Les dates retenues pour ces périodes d'affluence maximales sont :
 - o 18 et 19 mai
 - o 2, 3, 4 août
 - o 30 et 31 août
 - o 1, 2, 3 septembre
 - o 28, 29, 30 septembre
 - o 1 et 2 octobre
 - o 27, 28, 29, 30 octobre.

Remarques :

- Pour le week-end de Pâques, des travaux portuaires seront en cours et ce parking ne pourra pas être réservé aux remorques.
- Un bilan sera fait au bout d'une année de fonctionnement.
- Le responsable de la police municipale rappelle que le stationnement sur la voie publique ou sur des parkings publics gratuits de remorque attelée ou seule ne doit pas excéder 7 jours.

En réponse, le conseil d'administration adressera un courrier validé par la signature du président à Mme le Maire de Granville sur le fonctionnement du groupe de travail et les propositions faites.

COURRIER DE RÉPONSE À LA MAIRE, Mme BAUDRY

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre réponse à votre mail du 30 janvier concernant le stationnement des remorques de bateaux dans l'environnement du parking de la Fontaine Bedeau.

Situation actuelle :

- Possibilité d'environ 30 ensembles routiers (véhicule + remorque) pouvant prendre place « officiellement » sur ce parking auxquelles s'ajoutent une vingtaine d'autres sur le trottoir, côté mer, entre l'entrée de la cale du Hérél et le début de la montée du bd des Amiraux (débouché de la rue St Gaud) soit environ 50 ensembles.
- Stationnement anarchique des véhicules sur les trottoirs pénalisant la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Vous nous aviez initialement proposé :

1/ La création d'un groupe de travail avec des représentants de différentes associations afin de réfléchir d'une manière collégiale aux différents aménagements possibles.

2/ Une mise à disposition du petit parking face au « BAR O Amiro » lors des grandes marées et pendant toutes les périodes de vacances.

3/ Une réflexion consensuelle sur l'aménagement du parking de la Fontaine Bedeau.

4/ Le maintien des 6/8 places de parking « en long » sur la Fontaine Bedeau.

Sans participation au groupe de travail, il nous a été imposé :

1/ Uniquement 25 places de remorques dételées sur le parking de la Fontaine Bedeau.

2/ Utilisation du petit parking seulement pendant les quelques jours de grandes marées.

3/ L'absence de concertation que vous aviez vous-même proposé.

Cet état de fait justifie notre courrier. Nous allons donc lister les problèmes et vous expliquer concrètement ce que « vivent » les utilisateurs face aux installations actuelles ou ce qu'ils pourraient subir si vous concrétisiez votre projet totalement inapproprié.

Il va de soi que cette énumération n'est pas livresque mais concrète et liste les contraintes subies « sur le terrain ».

Soyons lucides :

- Nous sommes une cité portuaire nantie d'un port de plaisance dont le nombre d'anneaux est ridiculement inadapté à la demande ce qui entraîne un sur-nombre de bateaux sur remorques.
- En attendant un agrandissement hypothétique du port, il s'avère donc indispensable de trouver des solutions pérennes, abouties et concrètes.
- Le fait de n'avoir qu'une seule cale (pour rappel celles de la criée sont maintenant interdites) entraîne des embouteillages au ponton, génère des querelles voire pugilats entre plaisanciers et retarde les manutentions. Par voie de conséquences, voitures et remorques en attente **embolisent** la circulation sur le boulevard des Amiraux.
- L'éloignement du stationnement majore considérablement ce phénomène. La proximité du stationnement est donc un critère majeur.

Nos diverses suggestions sont donc les suivantes :

1/ Nous nous sommes rendus sur le terrain pour réaliser quelques mesures et nous avons constaté que le passage piéton avait bien existé et fut bien délimité par des plots « béton ». Le passage protégé avait une largeur 1,70m ce qui est largement conforme aux normes des personnes à mobilité réduite (sauf sur une dizaine de mètres à l'entrée de la zone technique du port de Hérel).

Ne serait-il pas possible d'envisager de recréer tout simplement ces espaces avec des aménagements non déplaçables et indestructibles ?

2/ maintien du petit parking face au « BAR O Amiro » pendant les week-ends de grandes marées mais aussi durant la période estivale comme cela avait été proposé.

3/ création d'un parking avec navette à l'extérieur de la ville pour véhicules des passagers des « vedettes de Chausey et de Jersey » cf St Malo, Quiberon... Il est indéniable que les parkings de Granville sont assaillis par ces utilisateurs.

4/ création d'une véritable aire de stockage des remorques.

Ces propositions n'ont rien d'ubuesque, ne représentent pas un projet pharaonique et pourraient probablement satisfaire les « locaux » qui sont les premiers concernés puisqu'ils vivent, votent et financent la communauté.

Vos propositions ne satisfont pas nos 230 adhérents avec bateau sur remorque.

Nous ne pouvons en aucun cas accepter cette décision rédhitoire.

Force est de constater le paradoxe de vos dires : d'une part l'intercommunalité, dont vous faites partie nous semble-t-il, déclare vouloir faire de Granville une « première destination nautique en France », et d'autre part vous supprimez 25 places de parking dédiés aux bateaux sur remorque à proximité de la cale de mise à l'eau.

Il nous paraît donc indispensable d'avoir une réponse rapide de votre part.

Signature du Président avec accord du CA

Le poulpe normand

Jeune enfant, il y a donc bien longtemps de cela, mon père m'emmenait à la marée sur l'estran de Lingreville pêcher le châtroux comme l'appelait ma vieille cousine.

Mais qu'est-ce que ce châtroux, aussi appelé baligan, havetauque ou satrouille dans nos patois locaux ? (mina prononcé mignâa à Chausey) Et bien, nous allions pêcher la pieuvre, relativement abondante dans les années cinquante.

Ce nom « pieuvre » est en fait le nom normand du poulpe ou plus exactement ce nom vient du guernesiais, introduit par Victor Hugo en 1866 : « Ce monstre est celui que les marins appellent poulpe, que la science appelle céphalopode, et que la légende appelle kraken... dans les îles de la Manche on le nomme la pieuvre (V. HUGO *Travailleurs de la mer*, IV, 2).

Pieuvre est actuellement largement utilisé dans toute la France.

Nous pêchions donc ce céphalopode qui se nichait dans les trous et les anfractuosités des rochers. La présence de l'animal était généralement signalée par d'abondants restes de ses agapes (coquillages ou morceaux de carapace de crustacés).

Relativement fréquent sur nos estrans, la pieuvre était considérée comme une calamité pour les pêcheurs de crustacés et les ostréiculteurs.

Les hivers très rigoureux de 1956/1957 et surtout celui de 1962/1963 (appelé « la banquise ») ont anéanti le recrutement (*). On trouve dans la littérature des spécialistes qui pensent que cette hypothèse est contredite par des observations plus récentes (1980/1990), mais nous n'avons pas trouvé d'explication concernant ces observations.

Près de soixante ans après cette disparition, la présence d'une pieuvre dans nos régions est un phénomène plutôt rare. On commence à en revoir, il en a été repéré aux Minquiers, et l'on signale des prises sporadiques vers Cherbourg et Saint-Malo. « Ce serait un exemple assez caractéristique de reconquête d'habitat » comme l'a dit le directeur de la station de biologie marine de St Malo.

À noter que le recrutement des praires avait aussi largement souffert durant ces hivers extrêmement rigoureux, mais le repeuplement a, lui, été beaucoup plus rapide.

(*) Le recrutement désigne l'abondance d'individus d'une espèce.

Gérard MONGIN



REPAS DANSANT DU 27 AVRIL PENSEZ À RÉSERVER AU PLUS TÔT

Vous avez du recevoir le bulletin d'inscription,
sinon il est disponible sur le site :
sur la page d'accueil/LE CPAG/inscription aux
activités

Participation du CPAG aux travaux d'extensions portuaires

Monsieur M. Lefèvre nous avait présenté lors du Copil portuaire de novembre 2018 les projets d'extensions portuaires que le département se proposait de mettre en œuvre sur Granville (cf. les Échos n° 107).

Le projet présenté commence par un aménagement « immobilier » des terre-pleins portuaires : un bâtiment emblématique (un palais des congrès ?), deux hôtels, un casino, des magasins et des restaurants, des bâtiments administratifs, un complexe de cinq salles de cinéma, des parkings superposés, un en sous sol et deux en superstructure.

Le groupement Oberon Expansion prend à sa charge la construction de cet ensemble immobilier (on parle d'un montant de 100 millions d'euros, mais sans précision !) et réglerait au département en « dédommagement », une somme de 700.000€ durant 40 années.

Au bout « d'un certain temps », 2024 a été « évoqué » et si « les recettes sont bonnes » on envisagera l'extension portuaire proprement dite, par la construction de 450 anneaux. Cette extension se ferait sur le bassin d'évolution du CRNG.

Tous les usagers des ports de Granville ne pouvaient pas être satisfaits de ces propositions qui étaient bien loin des conclusions du document initial concernant l'extension portuaire, présenté au Conseil Général (CG50) et à la ville de Granville en 2014 et qui avait reçu l'approbation de tous les usagers.

Devant cet état de fait, tous les usagers du port se sont constitués en « Coordination Portuaire » (*), estimant que le projet portuaire pouvait être porté par un projet urbain et non pas l'inverse.

Après diverses réunions en janvier et février nous avons effectué une mise à jour du document initial totalement acceptée par tous les usagers du port, dont vous trouverez ci-dessous une synthèse rapide des points qui nous paraissent le plus important.

En préambule, la Coordination Portuaire s'est évidemment fédérée autour d'un objectif de maintien des emplois liés aux activités portuaires et nautiques et de leurs développements.

Les points importants sont :

- 1°) La première demande qui intéresse tous les usagers, c'est le déroctage du chenal de sortie des ports afin de pouvoir disposer de périodes de rentrées et de sorties plus longues (cote +2,5m) ainsi que des dragages réguliers des espaces.
- 2°) Aménagement du bassin de commerce.
- 3°) Extension des terre-pleins de maintenance et de pêche, maintien des espaces de travail à terre, construction de hangars adaptés.
- 4°) Augmentation de la capacité de levage (élévateur de 400 T).
- 5°) Augmentation des possibilités de parking, avec intégration du stationnement des véhicules avec remorque et amélioration des possibilités de mise à l'eau.
- 6°) Aire de carénage avec collecte et traitement des eaux.

7°) Une seule marina (au centre du port de Hérel).

8°) Maintien et développement des infrastructures permettant les activités de commerce et de fret (penser au Brexit).

9°) Extension du port de plaisance de 50 % (en surface).

10°) Maintien des activités durant la période des travaux ; par exemple, la pêche professionnelle ne peut pas travailler sans terminal frigorifique. Donc on doit construire le nouveau terminal avant de détruire l'ancien !

La liste concernant l'optimisation et l'amélioration des bassins, des aménagements portuaires est assez longue. Cette liste résulte de discussions, d'évaluations, de compromis et a été discutée et évaluée par les « hommes de l'art » afin de satisfaire au mieux les intérêts de tous. Nous n'avons pas pu reprendre dans les Échos tous ces points par manque de place, mais leur consultation est disponible sur notre site.

La Coordination Portuaire a d'autre part demandé expressément un phasage des travaux.

On ne peut se satisfaire par exemple, de « si on a les moyens on agrandit le Hérel ». Le phasage souhaité étant :

1°) Aménagement du bassin de commerce.

2°) Dragage déroctage du chenal d'accès pêche, commerce, passagers.

3°) Agrandissement du bassin de plaisance.

Terre plein Ouest et aménagement urbain.

En conclusion : la prise en compte de ces demandes et le calendrier de leur mise en œuvre, élaborés par les professionnels et le représentant des usagers du port, est un préalable à toute discussion sur un projet d'aménagement portuaire.

Ce document a été envoyé à monsieur le Président du Conseil départemental de la Manche (M. Lefèvre) et a été présenté à Monsieur Jean Morin le 27 février au cours d'une réunion de travail.

L'avenir nous dira si nous avons été entendus, mais, point positif, il a été décidé de réunir la Coordination Portuaire avec le département tous les 4 mois (prochaine réunion le 4 juillet).

Remarques :

1°) Il faut noter que la Coordination Portuaire n'est pas hostile à l'extension et amélioration des ports de Granville, tant s'en faut. Elle tente en fait d'apporter ses connaissances à l'élaboration de projets fiables, utiles et respectueux de l'environnement.

2°) Les problèmes concernant le PLU de la ville de Granville, les impératifs concernant la législation des AOT, le fait que l'immobilier sera en partie construit sur des terrains du domaine public maritime, les problèmes environnementaux et la loi du littoral risquent cependant d'être de nombreux écueils qui retarderont tous ces travaux.

(*) La Coordination Portuaire regroupe : les Pêcheurs professionnels, les navires à passager, les activités de commerce et de fret, les professionnels de la plaisance et de la maintenance (AGPN) et du Refit, les Associations des utilisateurs de Hérel (CPAG et APH), le CRNG et la SNSM.

Gérard MONGIN

Réunion du 26 février 2019 avec Granville Terre et Mer

Participants : Patrick ALVES – Gérard MONGIN – Jean-Marie SEVIN (président GTM) – Catherine HERSENT (vice-présidente GTM)– Débora LEGOFF (responsable Office de Tourisme) – Aurélie GUITONNY (GTM)

Suite à notre courrier, nous avons été reçus le 26 février.

L'objet de notre demande était d'avoir des éclaircissements sur ce qu'envisage GTM suite à sa prise de compétence « Nautique ».

Nous avons exposé nos interrogations sur la manière dont GTM envisage la compétence nautique.

Lors des différentes réunions du comité de pilotage GTM – nautisme à laquelle je participe au titre de conseiller municipal de Saint Planchers et des articles parus dans la presse sur ce sujet et également la communication de GTM à travers son site Internet, il nous semble que GTM envisage sa compétence nautique exclusivement à travers le développement de la voile et du CRNG.

Nous avons exposé notre point de vue à savoir que la notion de nautisme est bien plus large que celle affichée lors des premiers travaux et que les associations actives sur le port de Hérel semblent absentes de ce dispositif.

Nous avons exprimé notre étonnement qu'au moment où GTM veut développer cette compétence nautisme, que le CRNG nous facture désormais la mise à disposition de salles pour nos ateliers pêche.

Nous avons informé que désormais si le CRNG souhaite figurer dans notre annuaire, qu'il devrait s'acquitter du paiement de son annonce et payer les annuaires, sachant qu'à ce jour cette prestation était offerte du fait de la mise à disposition gratuite de salles.

Nous avons présenté l'activité du CPAG et remis notre plaquette de présentation ainsi que des exemplaires des documents que nous imprimons pour nos membres.

Les informations de GTM

1 – La prise de compétence nautisme par GTM est dans une phase de démarrage. Le consultant en charge de cette étude n'a pas donné toute satisfaction.

2 – GTM entend bien définir une stratégie globale qui inclut l'ensemble des activités nautiques.

3 – GTM a bien conscience de l'implication des associations axées sur le nautisme.

4 – GTM entend bien travailler avec les associations.

5 – GTM souhaite que le CPAG participe au festival des voiles de travail.

6 – GTM souhaite également qu'en lien avec l'office de tourisme le CPAG puisse participer à des animations dans le cadre de notre domaine d'activité.

7 – GTM pourrait nous aider, sur une forme à définir, à l'organisation de notre conférence halieutique.

8 – GTM nous confirme l'organisation à Granville des assises de la pêche au mois de septembre prochain.

Patrick ALVES

C'est bientôt la saison de la mousette !

La chair de la mousette est recherchée pour sa grande finesse, sa puissance iodée et sa saveur, plus sucrée que celle des araignées adultes. On la déguste après avoir eu soin de la cuire dans les règles : départ à froid dans de l'eau salée (eau de mer si possible) en comptant 8 à 10 minutes après ébullition, selon le gabarit. Comme pour les bulots, certains l'apprécient encore tiède.

La mousette est une juvénile d'une espèce d'araignée (*Maja brachydactyla*) répandue dans l'océan atlantique, du nord de l'Écosse jusqu'au golfe de Guinée par des fonds allant de 0 à 70 m rarement jusqu'à 120 m.

La saison de pêche va généralement de mars/avril à juin ; les Normands, en particulier les Manchois, mangent toutes les mousettes pêchées (la pêche en manche est estimée à 5000 tonnes, mais varie fortement d'une année à l'autre). Il est donc pratiquement impossible de trouver ce crustacé en dehors des départements normands.

La quasi totalité des mousettes consommées sont des mâles, car les femelles juvéniles n'atteignent que rarement la taille de 12 cm.

La taille adulte de cette araignée est très variable. Un mâle adulte peut en effet peser de 300 g à 3 kg contre 200 g à 1,5 kg pour une femelle.

À partir d'avril, on assiste à une migration des araignées dite de « remontée » vers les faibles profondeurs de la côte. Cette migration s'accompagne d'un phénomène de concentration des individus : les concentrations sont appelées « tas » ou agrégats d'araignées. Ces « tas » peuvent se maintenir assez longtemps. Ils sont fréquemment observés sur nos côtes sableuses et sont une aubaine pour les pêcheurs. Les raisons de la formation de ces « tas » seraient doubles :

- d'une part la défense contre les prédateurs des individus en mue (généralement ceux-ci sont à l'intérieur des tas) ;
- d'autre part cette concentration favorise l'accouplement de mâles « durs » avec des femelles « molles » (venant de muer). Mais certains auteurs estiment que l'accouplement se fait entre femelle et mâle durs (avant la mue ?). Il pourrait y avoir deux à trois pontes par an !

La période de reproduction débiterait entre février et mai et se terminerait entre septembre et octobre. À noter qu'une spécificité de notre araignée complique fortement ces études. La femelle est capable de conserver très longtemps du sperme actif dans sa spermathèque (*). Ainsi, une femelle pourrait pondre plus d'une année après avoir été fécondée. Mais là encore, les spécialistes ne sont pas tous d'accord sur ce point.

Dès le mois d'août, les adultes font une migration de « descente » qui les emmènent au large, sur les zones d'hivernage par des profondeurs supérieures à 50 m.

Comme nous venons de le voir, les études concernant la reproduction de cette espèce souffrent de nombreuses incertitudes et de contradictions.

Les points suivants ne sont cependant plus contestés :

- La femelle n'est mature qu'à l'âge adulte (soit après deux années) mais la taille des femelles portant des œufs peut énormément varier : de 85 mm à 165 mm ! Une femelle mature portant des œufs peut donc être plus petite que notre mousette juvénile !

- Cette maturité a lieu après deux années. Durant la première année, l'araignée va muer à 13 reprises, à 2 reprises durant la seconde année. L'araignée peut alors vivre comme adulte de 5 à 6 ans, mais n'aura plus de mue, elle ne grandira plus, ne pourra plus régénérer ses pattes (à l'inverse de la plupart des crustacés), ce qui explique certainement une longévité plus courte pour cette espèce.

- Suivant la taille de la génitrice, la ponte comprend de 50 000 à 500 000 œufs ; elle est portée par la femelle durant 3 mois environ. Sa couleur qui varie du brun-rouge au brun-jaune, l'aide bien au camouflage. La moussette parfait ce camouflage en prenant divers organismes (algues, éponges, petites anémones,...) par ses pinces et en les accrochant sur les soies qui parsèment sa carapace et ses pattes. Seule la moussette pratique ce camouflage qui est certainement à l'origine de son nom, elle semble en effet recouverte de mousse. Les grandes adultes présentent peu d'activité de camouflage et si des organismes sont présents sur sa carapace, il s'agit de fixations passives.

Attention : on va vers un appauvrissement du nombre de reproducteurs, car seules les araignées matures et dont la taille est inférieure à la taille légale (12 cm) sont protégées. Il faut aussi noter que le chalutage de fond, non destiné à la pêche des araignées, pratiqué d'août à octobre, cause de nombreux dégâts sur les araignées en phase de mue. Un aménagement sur les zones et les saisons serait bénéfique aux stocks, mais tout reste à mettre en place si l'on ne veut pas voir disparaître à jamais notre moussette !

(*) spermathèque, ou réceptacle séminale, est un organe féminin de stockage des spermatozoïdes.

Bibliographie

- Le monde du 28 mai 2016
- Libération du 16 mai 2014
- DORIS -<http://doris.ffessm.fr/Especies/Maja-brachydactyla-Araignee-de-mer-Atlantique-857>
- Guidedesespecies.org
- <http://www.normandiefraicheurmer.fr/la-peche-en-normandie/entry-598-araignee-de-mer.html>
- <https://www.loceanalabouche.com/pages/poissons/crustaces/araignee.html>
- <https://mediathequedelamer.com/wp-content/uploads/la-cite-de-la-mer-fiches-especes-colleges-araignee-de-mer1.pdf>
- Thèse de Didier Le Fol .RI.DRV – 93.030 – RH/Brest



Gérard MONGIN

Bimini Twist

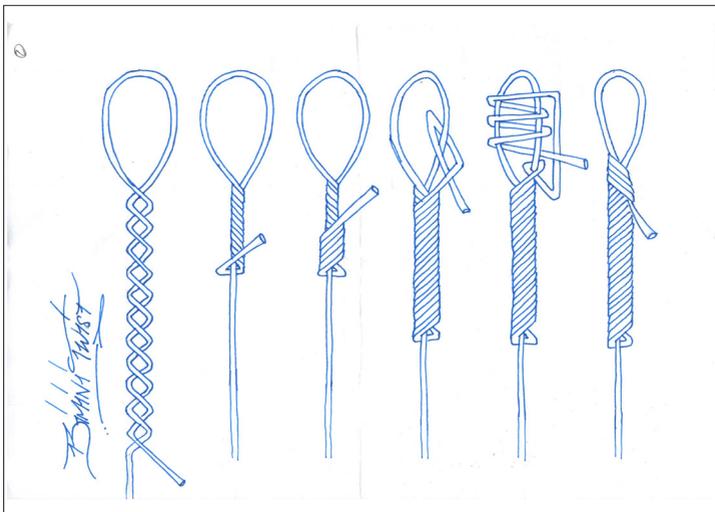
Loïc AUBRON, responsable de l'Atelier Matelotage de la Corderie royale à Rochefort, a effectué des essais de traction/rupture sur différentes boucles nouées sur une tresse de dyneema® de diamètre 0,15 mm, charge de rupture 10 kg. Le dyneema® est très résistant mais malheureusement connu pour sa perte de résistance une fois noué. Ses essais lui ont permis de mettre en évidence les capacités impressionnantes du bimini twist qui a surpassé de loin les autres boucles (plein poing, nœud de grappin, rapala, nœud du pêcheur, nœud de chaise, etc...).

Au cours de ses essais, le résultat l'a stupéfait : le nœud n'a jamais cassé à la sortie mais toujours dans la boucle. Avec une tête d'alouette triple il a atteint la charge de rupture à chaque essai avant que la ligne ne cède à la sortie du nœud.

Le seul défaut est qu'il n'est pas facile à nouer en pêche dans le cockpit. Il vaut mieux le nouer confortablement sur une table. Voilà comment le nouer :

- Faire une boucle, sept tours puis serrer,
- Revenir par-dessus le « commettage » avec quatorze tours,
- Assurer par une demi-clé en passant dans la boucle,
- Mouiller (une ligne de pêche doit être mouillée avant de serrer les nœuds pour éviter l'échauffement et la cassure!),
- Serrer,
- Faire trois ou quatre tours autour de la boucle vers la demi-clé en passant par l'intérieur de la ganse créée,
- Mouiller,
- Serrer pour finir.

Jean-Pierre DURAND (Schéma Loïc AUBRON)



Programme d'activité à venir

Date	Thème	Animation
Ateliers pêche du CPAG		
26 avril 2019	La pêche de la dorade	Christophe et Marc DUPARD
31 mai 2019	La pêche du bar	Pascal RODRIGUEZ
28 juin 2019	Les pêches d'été et pêche à pied	Jean LEPIGOUCHET - Patrick ALVES
27 septembre 2019	Météo - Électronique de bord	Jean-Pierre DURAND, Michel HÉLIE et Pascal RODRIGUEZ
25 octobre 2019	Préparer la saison de pêche et une sortie de pêche	Patrick ALVES
29 Novembre 2019	La cuisine de la mer	La cuisine des chefs de bord
Autres activités		
27 avril 2019	Soirée dansante du CPAG	Salle culturelle de Sartilly à 20 h. Réservations avant le 17 avril
15 juin 2019	Échappée Belle	Report au 16 juin si problèmes de météo
Du 8 au 10 juin 2019	Puces nautiques	
18 octobre 2019	Assemblée générale	

ADRESSES COURRIEL

Tous les mois vous devez recevoir un courriel de rappel pour l'atelier pêche.

Nous avons plusieurs rejets pour adresse inconnue. Si vous n'en recevez pas, envoyez-nous un petit message que nous corrigions ces erreurs. MERCI

J'adhère pour soutenir le CPAG

Deux formules s'offrent à vous :

- Cotisation uniquement au CPAG : 22 € donnant droit à deux annuaires du pêcheur de loisir + 2 calendriers + 2 autocollants du CPAG + l'abonnement trimestriel aux « ÉCHOS »
- Cotisation au CPAG et à la FNPP : 36 € donnant droit en plus à une déduction fiscale de 22 € de vos impôts et un abonnement à la revue trimestrielle « Pêche Plaisance » de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP).

Remplir ce bulletin et le renvoyer au CPAG accompagné du règlement ou s'adresser à Magasin Vert, ZA du Prétôt à Granville ou à Nautique 50 ZA de la Parfonterie à Granville ou au Comptoir Maritime, 76 rue du Port à Granville.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT (*)

(*) **Rayer la mention inutile**

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone fixe..... Mobile.....

Courriel@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède un bateau : OUI / NON Si oui, est-il assuré : OUI / NON

Si oui : dans le port de Hérel / sur remorque / en port à sec

Mise à l'eau : cale de Hérel / cale ou plage de :

Sur liste d'attente externe du port de Hérel : OUI / NON **si oui, depuis**

Je cotise au CPAG :

Soit 22€

Je cotise en plus à la FNPP:

OUI / NON

Soit 14€

Si retour des annuaires par courrier : OUI / NON

j'ajoute 4€

TOTAL DE MON RÈGLEMENT :

Envoyer ce bulletin rempli et le règlement à l'adresse suivante :

CPAG

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Docteur Paul LAVAT

50400 GRANVILLE

Date

Signature

Ne rien inscrire dessous, partie réservée au CPAG

N° de carte Adhésion faite le enregistrée le

Règlement chèque/espèces